#### Section syndicale CFTC du groupe GFI informatique



#### Les Délégués syndicaux CFTC

DSC-Responsable groupe
DSC Adjoint / DS IDF
DS Ile de France
DS Ile de France
DS Rhône-Alpes
DS Rhône-Alpes
DS Nord
RSS Méditerranée
DS Grand Ouest

**DS Progiciels** 

#### Local CFTC Mozart 2 01 41 06 55 13

Michel LE GOUVELLO (06 02 19 01 32) Bertrand de BEAULIEU (06 50 46 47 60) Mohamed BENELMABROUK (06 12 28 16 12) Edward PUJAR (06 51 00 55 69) Pascale DEKESS (06 04 50 86 19) Maxime RINNA (06 48 15 14 11) Denis FRANCOIS (06 61 79 59 16) Caroline SABATIER (06 15 33 73 23) Nicolas GUILLON (06 62 08 80 41) Adrian JACKSON (05 59 69 96 96) michel.legouvello@gmail.com
bdebeaulieu@free.fr
mbenelmabrouk@yahoo.fr
epujar@club-internet.fr
dekessp@yahoo.com
Maxime.rinna@gmail.com
denis.francois@gfi.fr
caroline.sabatier@gfi.fr
nicolas.guillon@gfi.fr
adrian.jackson@laposte.net

**Avril 2020** 

### http://cftc-gfi.fr

Site:

### Quand sonne le tocsin...



A l'heure où sonne le tocsin, nous sommes confrontés à une situation inédite où l'activité s'arrête brusquement pour faire front à une épidémie d'une ampleur inconnue depuis plusieurs générations.

La particularité des évènements que nous subissons réside dans le terrible aléa qu'aucun oracle ne saurait cerner de manière sérieuse : Quand cela s'arrêtera-t-il et dans quelles conditions la reprise d'une activité normale pourra-t-elle s'opérer ?



Pour la CFTC, la première question qui s'impose d'elle-même au niveau d'un groupe de la taille de Gfi est bien évidemment celle de l'emploi.

L'inconnue de l'impact de la crise du COVID-19 sur l'activité ne permet pas d'apporter de réponse toute faite à cette angoissante question. Les schémas traditionnels ne peuvent pas livrer de solutions certaines. C'est pourquoi la CFTC demande qu'un plan global de préservation de l'emploi soit envisagé, assorti d'outils de pilotage adaptés (Cf. le détail dans les articles suivants).

Or, bien loin du pragmatisme que nous défendons, nous sommes confrontés à une direction qui ne semble avoir pris que très partiellement la mesure de la situation : Les seules mesures d'économie envisagées à court terme semblent résider dans la mise en œuvre de l'activité partielle (anciennement appelée chômage partiel) et aucun scénario d'impact sur la solidité de l'entreprise ne nous a été présenté.

Pour la CFTC, il est urgent que nous nous comportions tous en acteurs responsables, avec un objectif commun : La préservation de l'emploi.

En synthèse, nous attendons un plan global d'économie intégrant tous les leviers dont dispose l'entreprise, qui permette d'élaborer des scénarios détaillés de sortie de crise où l'emploi doit rester la ligne directrice.



# Activité (*Chômage*) partielle La CFTC vous informe!

**Avril 2020** 

### Quels scénarios pour une sortie de crise?



A ce jour, la direction nous a transmis les constats chiffrés de perte d'activité (en effectif et en CA) périmètre par périmètre et fonction par fonction. Nous prenons acte de ce travail qui constitue une première étape pour évaluer les conséquences de la crise qui nous frappe.

Celui-ci demeure néanmoins insuffisant pour donner une vision globale des mesures à prendre et, bien évidemment, d'apprécier la nécessité de l'activité partielle. Sans connaître l'état de la trésorerie et des engagements à venir de Gfi, une telle mission est strictement impossible.

C'est pourquoi la CFTC demande à la direction de présenter des scénarios détaillés et chiffrés de sortie de crise retraçant les impacts de la perte d'activité.

L'avenir n'appartenant à personne et les évolutions de l'épidémie ne pouvant pas être prévues, il s'avère nécessaire de présenter différents scénarios se fondant sur plusieurs faisceaux d'hypothèses. Les paramètres à prendre en compte seraient au minimum les suivants : Durée du confinement, intensité de la baisse d'activité et progressivité de la reprise.

Ce n'est qu'une fois munis d'outils précis et objectifs, qu'il sera possible de formaliser des revendications responsables qui prennent en compte l'intérêt de l'ensemble des salariés de Gfi.

Aujourd'hui, nous ne disposons d'aucun instrument qui nous permette de formaliser des revendications complémentaires sans risquer de menacer l'emploi des plus précaires d'entre nous (salariés en période d'essai, CDD...)

### Préserver l'emploi avant tout !

Pour la CFTC, la priorité du moment reste la sauvegarde de l'emploi. En l'espace de quelques semaines, la situation économique s'est fortement dégradée au sein de Gfi avec l'arrêt brutal de nombreux contrats et les salariés en ont subi directement les conséquences. Dans le meilleur des cas, certains d'entre nous ont pu poursuivre leur mission en télétravail, tandis que d'autres ont été condamnés à l'intercontrat à domicile. Le contrecoup de ce confinement soudain aura de nombreuses répercussions à bien des niveaux :

Tout d'abord, une très forte inquiétude pour les salariés concernés, tant pour leur santé que pour la poursuite de leur activité. Si vous avez des doutes sur l'attitude à observer (relations avec Gfi, CRA, garde d'enfants...), **n'hésitez à contacter vos représentants CFTC** qui vous renseigneront en fonction de votre situation.



Il n'est pas possible d'éluder l'énorme impact économique de cette baisse soudaine d'activité et tout particulièrement sur une ESN comme Gfi Informatique. A ce titre, les organisations syndicales ont interrogé la direction quant aux mesures envisagées pour amortir les conséquences de ce choc (Cf. mail en dernière page), autres que l'activité partielle :

- La négociation avec les bailleurs ?
- La négociation des échéances de remboursement avec les banques ?
- La demande de différé de paiement des cotisations URSSAF ?
- Le report de l'acquisition d'IECISA ?
- Tout autre économie induite par des reports d'achats ou d'investissements non strictement indispensable ?

A ce jour, le seul point largement abordé par la direction pour répondre à cette problématique reste l'activité partielle (nouvelle dénomination du chômage partiel).

Pour la CFTC, l'activité partielle ne saurait en aucun cas être envisagée avant d'avoir exploré toutes les autres pistes pour sauvegarder l'emploi. Il est inadmissible que la seule réponse de la direction au problème de l'emploi se cantonne à l'activité partielle. Il est impératif d'envisager un plan global de sauvegarde de l'emploi, celuici ne pouvant être construit en tenant les organisations syndicales à l'écart.



# Activité (*Chômage*) partielle La CFTC expose des <u>solutions</u>!

Quelles économies pour Gfi?

Dans la crise que nous connaissons, il est urgent que Gfi puisse utiliser au plus vite différents leviers d'économie pour se concentrer sur un objectif vital : La préservation de l'emploi.

A ce jour, la direction dégaine immédiatement l'arme de l'activité partielle (auparavant dénommée chômage partiel). Ce dispositif permet à Gfi de réduire l'activité des salariés dont l'activité serait impactée, tout en réduisant la rémunération brute des heures chômée, Gfi se faisant rembourser tout ou partie de la rémunération des heures non travaillées.

Ce dispositif, socialement injuste, apparaît bien prématuré à ce stade du chaos que nous subissons. En effet, seuls certains salariés se verraient impactés par une réduction de rémunération, et ceci au seul motif qu'ils auraient été affectés chez le « mauvais » client ou sur la « mauvaise » mission.

De plus, le dernier décret donne un délai de 2 mois pour soumettre l'activité partielle à la consultation des Comités Sociaux et Economiques (CSE). L'urgence n'est donc absolument pas nécessaire.

Une mesure compensatoire pourrait consister en une garantie du maintien de salaire pour les salariés impactés. Une telle décision nécessite de disposer d'une vision globale reposant sur des simulations financières fiables, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

D'autres <u>solutions</u> existent pourtant. Et même si la direction n'est pas très diserte à ce propos, ce n'est pas une raison pour les éluder.

**Avril 2020** 

## **S2**- Renégociation avec les banques

Il en est de même pour la renégociation des échéances bancaires. Le chef de l'état a annoncé de nombreuses mesures en faveur des entreprises à ce sujet. Nous n'avons aucune information précise sur capacité de Gfi à surmonter la crise et ses éventuels besoins en fonds de roulement. Nous pouvons juste apprécier le d'endettement supérieur à celui de ses concurrents. Même si la situation est saine à ce jour, qu'en sera-t-il au bout de x mois de sous facturation ? Gfi a-t-il anticipé une reprise de l'activité qui pourrait s'avérer plus délicate que prévue ?

# S4 - Report de cotisations URSSAF

Il a été annoncé aux différents CSE quue Gfi Informatique envisageait de demander un différé du paiement des cotisations sociales au titre du mois de mars 2020. En sera-t-il de même pour les mois à venir?

# S5 - Autres

d'économie

Enfin, il serait souhaitable d'en savoir plus sur tous les reports d'achats d'investissements non strictement indispensables. Il est important d'appréhender que l'état compte accorder des coups de pouce aux entreprises à de nombreux niveaux. Nous pourrons encore l'abandon des pénalités de retards sur les marchés publics d'état...

### **S1** - Renégociation avec les bailleurs

Les immeubles bureaux sont détenus principalement par des sociétés foncières de différente nature juridique (SIIC, SCPI ou OPCI) qui ont pour objectif de distribuer des rendements élevés à leurs associés. La production d'un rendement élevé dépend du taux d'occupation et impose aux gestionnaires d'avoir des locataires solvables. Alertés par la situation actuelle, les gestionnaires sont à l'écoute de leurs locataires. Ceux-ci ont déjà informé leurs actionnaires des conséquences de la crise actuelle, de son impact sur les rendements et sont prêts à de nombreuses concessions pour conserver leurs occupants. Ces concessions prennent la forme de reports d'échéance ou de franchise de loyers.

Gfi a-t-il pris contact avec ses bailleurs pour initier ce type de négociation ? Nous n'avons à ce jour aucune réponse de la direction à ce sujet.

### **S3** - Acquisition d'IECISA

Nous n'avons plus aucune annonce officielle de Gfi depuis celle du 10 décembre 2019 :

« El Corte Inglés et le Groupe Gfi sont parvenus à un accord au terme duquel ce dernier acquerra 100% des actions d'Informática El Corte Inglés (IECISA). »

Cette opération pharaonique va augmenter considérablement le niveau d'endettement du groupe pour acquérir une entreprise qui aura elle-même subi de plein fouet le choc de l'épidémie. Il est permis de se demander si celle-ci a encore un sens. Cette transaction étant sujette « aux approbations réglementaires habituelles », et surtout à l'accord des banques sur son financement, il serait bienvenu d'avoir un point détaillé sur l'état d'avancement réel de cette opération. Si celle-ci devait se faire sur le dos des salariés en activité partielle, la CFTC y serait catégoriquement opposée.

Nous préciserons que, selon le magazine « Entreprise » (05/03/2020), le troisième actionnaire d'El Corte Inglés serait qatari...



## La CFTC vous informe!

**Avril 2020** 

### Handicap: Les choses bougent chez Gfi



Gfi a signé une convention avec l'AGEFIPH (\*) qui a pris effet à compter du 01/04/2018 pour une durée de 33 mois et arrivera à échéance le 31/12/2020.

L'objet de cette convention est **d'accompagner Gfi** informatique dans la mise en place d'une politique pérenne pour l'emploi et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées.

A cette fin, Gfi a mis en place une démarche structurée articulée autour d'un comité de pilotage auquel ont participé les organisations syndicales représentatives.

Afin d'assurer la pérennité de sa politique Handicap et d'en favoriser la dynamique dans la durée, Gfi a pour objectif la signature d'un accord d'entreprise à l'échéance de la convention.

Nous arrivons à la phase finale de cette démarche avec le démarrage des réunions de négociation avec la direction en vue de l'éventuelle signature d'un accord sur le sujet. La CFTC continuera de s'impliquer et d'être force de proposition afin d'aboutir à un accord porteur d'avancées significatives en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

(\*) L'Association de GEstion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH) est un organisme paritaire français institué par la loi du 10 juillet 1987 pour favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans les entreprises du secteur privé.

### Aimez-vous jouer au Rubik's Cube?



Lequel d'entre nous n'a jamais essayé de jouer au Rubik's Cube ? La plupart des candidats, après quelques tentatives infructueuses, finissent par lâcher l'affaire devant la multiplicité des combinaisons. Il est inutile de décrire plus en détail la complexité de ce jeu en 3 dimensions.

Mais, nous autres, salariés de Gfi, sommes confrontés quotidiennement à ce casse-tête. Nous retrouvons là l'organisation matricielle avec ses 3 axes : la branche, le secteur et l'area. Plus qu'une image, l'analogie entre l'organisation de Gfi et le Rubik's Cube correspond à une réalité bien pesante vécue au quotidien par 20 000 salariés. Etait-ce bien utile d'imaginer une hydre à 3 têtes pour, en définitive, ne plus savoir qui fait quoi ? Bien des collaborateurs ne savent plus qui est leur manager ! Et gageons que nos clients ne s'y retrouvent pas mieux que nous dans ce labyrinthe organisationnel qui nécessite des lunettes 3D pour comprendre le niveau de responsabilité de chacun.

Pour la CFTC, il faut une organisation simple et lisible où les rôles et responsabilités de chacun sont clairement définis.

En attendant, à vos Rubik's Cube!

#### Abonnement transport: N'oubliez pas ...

La présidente de la région Île-de-France, Valérie Pécresse, a annoncé que le mois d'avril serait remboursé, mais pas le mois de mars. Ceux qui ont un abonnement annuel devront faire une démarche dans les prochaines semaines pour se faire rembourser les 75,20 €. Gfi ne peut pas vous en réclamer le remboursement.

Ci-dessous les liens pour se faire rembourser son abonnement transports publics en Rhône Alpes.

Abonnements mensuels: <a href="https://www.tcl.fr/formulaire-de-remboursement-mensuel">https://www.tcl.fr/formulaire-de-remboursement-mensuel</a>
Abonnements annuels: <a href="https://www.tcl.fr/formulaire-de-remboursement-annuel">https://www.tcl.fr/formulaire-de-remboursement-mensuel</a>



### **Commission paritaire**

Michel le GOUVELLO (DSC)
Bertrand de BEAULIEU (IDF / DSC Adjoint)
Mohamed BENELMABROUK (IDF)
Edward PUJAR (IDF)
Caroline SABATIER (Méditerranée)
Pascale DEKESS (Rhône-Alpes)
Maxime RINNA (Rhône-Alpes)
Denis FRANCOIS (Nord)
Nicolas GUILLON (Grand Ouest)
Adrian JACKSON (Progiciels)
Mathieu GOUGEON (Gfi SIS)
Mado KAMANO AJAVON (Gfi BT)

## Commission Mutuelle / Prévoyance

Bertrand de BEAULIEU (RS)

### **Commission Logement**

Pascale DEKESS Syldia ARGENTIN Naïma BELJELTI Michel le GOUVELLO

### Commission Handicap

Maxime RINNA Caroline SABATIER

## **Commission Egalité Professionnelle**

Sabiha MICALEFF Pascale DEKESS

## **Commission Formation**

Sabiha MICALEFF Bertrand de BEAULIEU

## **Commission Economique**

Bertrand de BEAULIEU

## **Commission SSCT Central**

Pascale DEKESS
Michel le GOUVELLO (RS)

## Commission ARTT

Denis FRANCOIS Michel le GOUVELLO (RS)

### **Membre au**

Conseil de surveillance du FCPE Gfi Expansion

Syldia ARGENTIN

## Représentant du CSE Central à l'Assemblée Générale de Gfi

Bertrand de BEAULIEU

## **Commission Participation**

Bertrand de BEAULIEU Michel le GOUVELLO (RS)



# SYNDIQUEZ-VOUS à la CFTC!!! N'oubliez pas vos acquis sociaux

## La CFTC applique le principe de subsidiarité

« Le principe de subsidiarité, c'est donner leur pleine liberté d'action aux personnes et aux communautés de base ou corps intermédiaires. Les décisions sont ainsi prises par les personnes ou les groupes directement concernés et donc les plus à mêmes juger du bien-fondé de leurs décisions. La subsidiarité est donc le fondement de la décentralisation et du dialogue social dans les entreprises, établissements et les secteurs professionnels. »

Ainsi, dans le cadre de ses mandats, un représentant du personnel CFTC a toute liberté de parole et d'action pour défendre les salariés qu'il représente. Il peut agir en toute indépendance, n'ayant de compte à rendre qu'aux salariés dont il défend les intérêts.

Contrairement à d'autres, nous ne tenons pas la plume de nos mandatés ou élus.

L'application du principe de subsidiarité est le meilleur gage de l'indépendance de vos représentants CFTC.

#### **Restons en contact!**

En l'espace de quelques semaines, la situation économique s'est fortement dégradée au sein de Gfi avec l'arrêt brutal de nombreux contrats et les salariés en ont subi directement les conséquences. Dans le meilleur des cas, certains d'entre nous ont pu poursuivre leur mission en télétravail, tandis que d'autres ont été condamnés à l'intercontrat à domicile.

Le contrecoup de ce confinement soudain aura incontestablement de nombreuses répercussions sur les salariés : une très forte inquiétude pour les salariés concernés, tant pour leur santé que pour la poursuite de leur activité.

Si vous avez des doutes sur l'attitude à observer (relations avec Gfi, CRA, garde d'enfants...), n'hésitez à contacter vos représentants CFTC qui vous renseigneront en fonction de votre situation.

#### La CFTC GFI : C'est une équipe !

La CFTC remercie les personnes qui nous rejoignent.



- La CFTC est présente géographiquement sur 6 CSE des 8 CSE de l'UES Gfi (Ile de France, Méditerranée, Grand Ouest, Rhône-Alpes, Nord & Progiciels) et hors UES chez Gfi Entreprise Solutions & Gfi Business Transformation.
- Présente dans toutes les instances du personnel. CSE (Ex CE, DP, CHSCT), Paritaire.
- L'équipe CFTC est constituée de TAM, de CADRES, d'administratifs, de salariés en clientèle et en Centre de Service, de la production à la direction de projets, ...



#### **Comment nous rejoindre!**

Pour cela, plusieurs moyens:

- \* En vous adressant à vos représentants CFTC
- \* En nous retournant ce bulletin d'adhésion

Nous trouverons toujours une solution!

#### **POURQUOI ADHERER A LA CFTC?**

Les syndicats n'existent que parce que des personnes s'associent pour étudier et **défendre leurs droits** ainsi que leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.

A la CFTC, l'adhérent n'est jamais un pion dans un système qui le dépasse. Venez rejoindre l'équipe CFTC de GFI!!!

FORMULAIRE à compléter et envoyer à :

Section CFTC GFI Informatique, Bureau A-805, 8ème étage, Immeuble Christophe Colomb - 2 rue Mozart, 92110 Clichy

Nom Prénom:

Adresse:

Tél fixe ou/et portable : Société :

Adresse mail perso :

**Qualification:** 

**Etablissement de rattachement :** 

Ve pas jeter sur la voie publique

#### Le 25 mars 2020, L'intersyndicale a envoyé ce mail à la direction

« Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous rappeler qu'à notre demande, une **réunion de la commission paritaire a eu lieu le 18/03/20 aprèsmidi** qui a permis un tour d'horizon des mesures prises par Gfi dans le cadre de la présente crise sanitaire Covid-19 et des directives gouvernementales.

Cette réunion a également été l'occasion d'attirer votre attention sur **certaines situations particulières qui pouvaient précariser des familles,** comme par exemple la mise en arrêt de travail des salariés ayant moins d'un an d'ancienneté, les possibles arrêts de période d'essai ... (cf. CR de la réunion en PJ).

Nous vous avions demandé de les pallier: nous n'avons pas de retour de votre part sur les dispositions compensatrices que vous auriez prises, pourtant des salariés sont plongés dans de telles situations!

Parallèlement la Direction s'était engagée à revenir vers nous si des mesures nouvelles étaient prévues comme par exemple le recours à l'activité partielle.

Malheureusement, nous constatons et **déplorons aujourd'hui que la Direction ait d'ores et déjà convoqué tous les CSE de l'UES Gfi Informatique** (IDF, Progiciels, Nord, Est, Sud-Ouest, Grand-Ouest, Rhône-Alpes, Méditerranée) les 30/31 mars prochains pour des réunions extraordinaires avec notamment le point suivant à l'ordre du jour : « consultation sur le recours à l'activité partielle (L5122-1 du Code du travail) ».

Les Organisations Syndicales n'ont pas été informées en amont de cette décision très importante de l'entreprise qui conduit à une réduction substantielle des salaires avec des incidences sur les revenus à venir (indemnités de congés payés, prime conventionnelle de vacances, pensions de retraite...).

Le pseudo-engagement pris par la Direction le 18 mars a été violé moins d'une semaine plus tard!

Face à cette situation, nous vous demandons de réunir en urgence la commission paritaire au cours de cette présente semaine (au plus tard le 27/03/20) afin que vous nous présentiez la situation économique de l'entreprise et que, en fonction du diagnostic qui en émergera, toutes les mesures envisageables, autres que la réduction des salaires, soient prioritairement examinées et mises en œuvre pour aider le Groupe Gfi à passer le cap résultant de la crise sanitaire covid-19 et ce, de manière proportionnée et équitable.

Parmi ces mesures, nous citons:

- La négociation avec les bailleurs pour obtenir des reports de paiement et des franchises de loyer supplémentaires,
- La négociation des échéances de remboursement avec les banques et l'obtention de facilité de caisse,
- La demande de différé de paiement des cotisations URSSAF,
- Le report de l'acquisition d'IECISA (point indispensable à faire sur le dossier),
- Tout autre économie induite par des reports d'achats ou d'investissements non strictement indispensables.

Par ailleurs, nous vous remercions de bien vouloir nous transmette sans délai, notamment les éléments suivants :

- Etat des lieux des commandes/contrats en cours (commandes/contrats décalées et à quel horizon? commandes/contrats arrêtés?)
- Situation de l'activité en T1 2020 en mode glissant
- Perspectives pour T2 2020 et T3 2020 en mode glissant
- Situation de la sous-traitance
- Capacité de production en heures de travail
- Localisation des ressources productives

Nous vous remercions de donner une réponse immédiate aux présentes requêtes et restons à votre disposition pour des échanges constructifs et <u>loyaux</u>.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Catherine Lintignat DSC CFDT

Alina Tortochaut DSC CFE-CGC / Olivier Maulmy DSC adjoint CFE-CGC Michel Le Gouvello DSC CFTC / Bertrand de Beaulieu DSC adjoint CFTC Jean-Louis Rouge DS CGT Sud-Ouest

Patrice Bouvet DSC Solidaires / Vincent Bracchetti DSC adjoint Solidaires »

## Coronavirus: quel comportement adopter?





Je n'ai pas de symptôme

Je ne vis pas avec un cas COVID-19

- · Je reste confiné chez moi.
- Je respecte la consigne de distanciation.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je ne sors que pour l'approvisionnement alimentaire
- Je télétravaille si disponible.
- Je sors travailler si j'ai une autorisation.

Je vis avec un cas COVID-19

- Je reste à mon domicile et je m'isole.
- Je respecte les gestes simples pour me protéger et protéger mon entourage.
- Je surveille ma température 2 fois par jour et l'apparition de symptômes (toux, fièvre, difficultés respiratoires).
- Je suis arrêté sauf si le télétravail est disponible.
- · Si je suis personnel de santé, je poursuis le travail avec un masque.



Je tousse et/ou j'ai de la fièvre

Je tousse et j'ai de la fièvre. J'ai du mal à respirer et/ou j'ai fait un malaise

- J'appelle un médecin (médecin traitant, téléconsultation).
- Je reste à mon domicile et je m'isole.

J'appelle le 15

Pour plus d'information concernant le coronavirus COVID-19 je peux consulter le site « www.gouvernement.fr/info-coronavirus » ou appeler le numéro vert 0800 130 000

COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades